



Défi
mozaïc
Rugby



Saison 2023-2024

Séries Territoriales

Edition du 11/07/23

A) Objectifs du Défi Mozaïc Rugby – Crédit Agricole :

Récompenser les clubs œuvrant pour le développement du Rugby sur la Ligue Occitanie en fonction de critères préétablis.

Ne peuvent concourir que les clubs répondant aux obligations règlementaires fédérales.

- Valoriser l'engagement et des équipes H et F ;
- Valoriser les Ecoles de Rugby et leur importance dans leur bassin de vie ;
- Valoriser le nombre des éducateurs en formation ;
- Valoriser le nombre des arbitres et le recrutement ;
- Valoriser l'évolution des Nouvelles pratiques ;
- Valoriser les dirigeants et les bénévoles du club ;
- Valoriser les actions de cohésion sociale.

B) Principe :

- **Attribuer un nombre de points** en fonction de la réalisation des impératifs règlementaires. La somme permettra d'établir le nombre de points supplémentaires ajoutés aux points du classement sportif.
- **Ce nombre de points supplémentaires est rajouté au classement de l'équipe « Une » masculine** des clubs du championnat de Ligue Occitanie en fin de phase qualificative.
- **Moduler les critères** des points attribués en fonction du niveau sportif de l'équipe « Une » masculine du club engagé en championnat de la Ligue Occitanie.

C) Récompenses :

- **Clubs Territoriaux :**

Points supplémentaires attribués à l'équipe « Une » masculine du club (Championnat Ligue Occitanie) en fin de phase qualificatives.

D) Barème :

Barème des points attribués aux clubs en fonction des conditions suivantes :

Sportif :

- Réserve : **20 points,**
- M19 : **30 points** par équipe (à partager si rassemblement*)
et **10 points supplémentaires** si équipe en nom propre,
- M16 : **30 points** par équipe (à partager si rassemblement*)
et **10 points supplémentaires** si équipe en nom propre,
- F+18 : **20 points** par équipe (à partager si rassemblement*)
- FM18 : **30 points** par équipe (à partager si en rassemblement*),

- FM15 : Effectif

= 0	0 pts	<= 5	2 pts	<= 10	10 pts	<= 15	15 pts
<= 20	20 pts	>= 21	30 pts				

- Rugby à 7 : 5 points par équipe jeune et/ou sénior engagée en championnat LOR,
- Rugby à 5 : 5 points si le nombre de licenciés « Rugby Loisirs » et « Rugby Loisir Sans Plaquage » (RLO et RLSP) est >= 10.

*en annexe le détail du décompte des points.

Ecoles de Rugby :

Ecole de rugby dont une équipe est engagée pour les tournois en nom propre ou en rassemblement.

Min RG FFR (Art 350) : 20 points + 5 points par tranche de 15 licenciés sup

Maxi de 50 Pts par club.

- Régionale 1

< 22	0 pt	>= 22	20 pts	>= 37	25 pts	>= 52	30 pts
>= 67	35 pts	>= 82	40 pts	>= 97	45 pts	>= 112	50 pts

- Régionale 2

< 15	0 pt	>= 15	20 pts	>= 30	25 pts	>= 45	30 pts
>= 60	35 pts	>= 75	40 pts	>= 90	45 pts	>= 105	50 pts

- Régionale 3

< 5	0 pt	>= 5	20 pts	>= 20	25 pts	>= 35	30 pts
>= 50	35 pts	>= 65	40 pts	>= 80	45 pts	>= 95	50 pts

Arbitres :

- 2 points par arbitre actif supplémentaire aux exigences de la charte de l'arbitrage FFR. Les relevés seront faits au 31/01 suivant les chiffres et indications de la commission des arbitres de la LOR.

Educateurs :

- 1 point par éducateur en cours de formation (ECF) et 2 points pour chaque éducateur (EDU) formé et actif (Maximum 21 pts). Les chiffres seront relevés au 31/01. Les vérifications seront effectuées par les membres de la commission du « Défi Mozaïc » en s'appuyant sur les relais locaux.

Dirigeants :

Les relevés seront faits au 31/01 suivant les chiffres de la fiche club Oval-e.

Régionale 1	>= 35	5 pts	>= 30	4 pts	>= 25	3 pts
	>= 20	2 pts	>= 15	1 pt	< 15	0 pt
Régionale 2 & 3	>= 30	5 pts	>= 25	4 pts	>= 20	3 pts
	>= 15	2 pts	>= 10	1 pt	< 10	0 pt

Bénévoles :

Les relevés seront faits au 31/01 suivant les chiffres de la fiche club Oval-e.

Régionale 1	>= 27	5 pt	>= 23	4 pts	>= 17	3 pts
	>= 13	2 pts	>= 9	1 pt	< 9	0 pt

Régionale 2 & 3	>= 21	5 pts	>= 19	4 pts	>= 15	3 pts
	>= 11	2 pts	>= 7	1 pt	< 7	0 pt

Participation à des actions sociales :

- Si le club s'engage vers des actions de cohésion sociale telles que définies et soutenues par le programme de la FFR ou autre : **5 points**
(Exemple : Service civique ; actions vers les quartiers prioritaires ; actions vers milieu scolaire ; 2S2C ; actions vers le sport adapté et le handicap, etc...).
Les déclarations d'actions devront être effectuées auprès de la commission du « Défi Mozaïc » avant le 31/01 de la saison en cours. Les critères seront vérifiés par les membres de la commission du « Défi Mozaïc » en s'appuyant sur les relais locaux.

E) Modulation des points supplémentaires attribué à l'équipe « Une » en fonction du niveau sportif :

Régionale 1	Régionale 2	Régionale 3	Nbre de pts
>= 130 pts	>= 100 pts	>= 65 pts	5
>= 110 pts	>= 85 pts	>= 55 pts	4
>= 90 pts	>= 70 pts	>= 45 pts	3
>= 70 pts	>= 55 pts	>= 35 pts	2
>= 50 pts	>= 40 pts	>= 25 pts	1
< 50 pts	< 40 pts	< 25 pts	0

F) Classement général du « Défi Mozaïc »

- Les clubs de séries territoriales pourront concourir au classement général du « Défi Mozaïc » avec les clubs de 2^{ème} Division Fédérale et de 3^{ème} Division Fédérale pour l'attribution des récompenses matérielle par le partenaire.